

LES FRONTIÈRES

Mohamadou Abdoul
et Lotje de Vries

Illustration par Santa Kakese Fatuma



Partenaires

 UCLouvain



 KU LEUVEN

 UMONS
Université de Mors



 Université
des SSG
Bamako



Avec le soutien de

 ARES
ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR

 vliros

 Belgium
partner in development

Étude commandée par la Direction générale de la coopération au développement et de l'aide humanitaire (DGD).

*Les opinions de l'entité
organisatrice ne reflètent
pas automatiquement celles
du gouvernement belge, de
l'ARES ou du VLIR-UOS, et ne
peuvent en aucun cas être
liées au gouvernement belge,
l'ARES ou le VLIR-UOS.*

LES AUTEURS

DR. MOHAMADOU ABDOUL est conseiller principal auprès de la Commission de l'Union africaine (CUA) et chef de programme adjoint de la GIZ-appui au Programme Frontière de l'Union africaine (PFUA). Il a une grande expérience de travail avec les organisations de la société civile, les gouvernements, les communautés économiques régionales et la Commission de l'Union africaine.

LOTJE DE VRIES est professeur associé au groupe de sociologie du développement et du changement de l'université et de la recherche de Wageningen, aux Pays-Bas. Elle étudie les frontières, la dynamique de l'(in)sécurité et les relations entre l'État et la société en Afrique occidentale et centrale.

Les deux auteurs de ce texte ont travaillé ensemble entre 2004 et 2007 au sein de l'ONG ENDA Prospective Dialogue Politique, à Dakar, dans le cadre d'un programme de coopération transfrontalière et d'intégration régionale.

L'ILLUSTRATEUR

SANTA KAKESE FATUMA née le 14 septembre 1992 à Kinshasa, artiste bédéiste, caricaturiste et Illustratrice de Nationalité Congolaise. Vice-présidente chez KULUNA VISION et membre de la Nouvelle Dynamique de la BD Congolaise.

BORDERS

Mohamadou Abdoul et Lotje de Vries¹

Les frontières peuvent être envisagées sous des angles géographiques, socio-économiques et culturels très variés. Dans ce texte, nous nous intéressons aux frontières géographiques et constatons qu'elles peuvent avoir des significations différentes. Par exemple, la frontière d'un pays marque la limite de son territoire. Il existe cependant d'autres types de frontières, comme celles créées par la nature, telles que les montagnes ou les rivières, ou encore celles qui résultent de l'évolution de l'utilisation des terres. Notre texte examine la manière dont les frontières affectent le contrôle et la coopération, ainsi que leur impact sur les personnes vivant dans les zones frontalières environnantes. L'exemple que nous donnons est celui de la gestion des ressources naturelles dans la zone frontalière entre le Sénégal et la Gambie.

Concept

Les frontières entre les pays sont représentées sur les cartes du monde par des lignes simples et claires. Mais en réalité, la gestion de ces frontières est complexe pour de nombreuses raisons. Dans ce texte, nous allons examiner les différents types de frontières – politiques, sociales et écologiques –, leur gestion et leurs effets sur le changement climatique. Nous commencerons par clarifier certains termes en précisant ce qui les différencie. Enfin, nous expliquerons pourquoi la gestion des frontières et des ressources est un sujet sensible.

¹ Nous avons utilisé des outils d'intelligence artificielle dans le but de simplifier le jargon de nos textes académiques et de rendre la lecture plus accessible.

La terminologie relative aux frontières et aux zones frontalières fait l'objet de vifs débats, que ce soit en sciences politiques ou en géographie. Si les termes *frontière* et *limite* sont souvent utilisés au même titre, il existe toutefois une certaine différence entre les deux. La *limite* fait référence à la démarcation physique du territoire et de l'autorité d'un État (CUA, 2014 : 234), tandis que la *frontière* est une ligne qui divise différentes zones politiques et indique qui contrôle quoi de chaque côté (CUA, 2014 : 233). Les frontières sont donc principalement politiques ; elles marquent le point de rencontre ou de séparation des territoires des États. Les *frontières* ont un caractère plus fixe, cependant on trouve également le terme *frontier* en anglais, qui suggère une séparation plus fluide, négociable et susceptible d'évoluer dans le temps (Korf et al 2013 : 33-35). En français, cependant, le mot *frontière* ne fait pas de distinction entre son sens plus statique et sa variante anglaise plus fluide, *frontier* (Langer et Fernández-Götz 2020). Enfin, un autre concept essentiel est celui de *zone frontalière*. Ce dernier fait référence à l'espace non défini autour d'une ligne de démarcation qui est influencé positivement ou négativement par la frontière.

Les frontières réelles, contrairement aux lignes droites souvent imaginées, peuvent être plus flexibles et se prêter à un certain nombre de passages et d'interactions. Cette flexibilité peut jouer un rôle important dans la vie des gens (Hoehne et Feyissa, 2013, p. 56), précisément parce que la frontière influence leurs réalités sociales, leurs systèmes économiques, leurs cadres juridiques et leurs institutions publiques. Les frontières sont donc plus que de simples lignes sur une carte qui séparent des pays. Elles créent et divisent un espace réel qui peut servir de barrière ou de lien et avoir une signification symbolique pour ceux qui les gouvernent ou les utilisent. Les frontières peuvent être fixes ou flexibles, ouvertes ou fermées à différents degrés. De nombreuses initiatives internationales et régionales, telles que le Programme Frontière de l'Union Africaine (PFUA) lancé en 2007, visent à promouvoir l'ouverture, car elle est susceptible de stimuler le développement social et économique. Toutefois, les préoccupations en matière de sécurité nationale sont souvent évoquées

et les gouvernements privilégient un contrôle plus strict des frontières plutôt qu'une plus grande ouverture de celles-ci.

C'est à la suite de guerres historiques et d'accords politiques que la plupart des frontières ont été créées. Cependant, les frontières africaines sont particulièrement artificielles, tracées par les puissances coloniales au début du 20^e siècle. Après l'accession à l'indépendance, l'Organisation de l'Unité Africaine (aujourd'hui Union Africaine) a déclaré en 1964 que ces frontières devaient être respectées telles qu'elles étaient au moment de l'indépendance (OUA, 1964, AHG/Res 16). Bien que ces frontières n'aient pas souvent engendré de conflits entre les dirigeants des nouvelles nations souveraines, leur

caractère artificiel a suscité des différends locaux et des mouvements de sécession (voir De Vries et.al. 2019). En outre, en raison de l'importance des enjeux, certaines zones frontalières demeurent instables. C'est le cas par exemple de certaines zones frontalières internationales entre le Soudan et le Soudan du Sud, qui sont contestées, notamment en raison de la présence de ressources précieuses comme le pétrole (Rolandsen 2013).

Ces enjeux sont d'autant plus importants en cette période de changement climatique, où la gestion des frontières implique de plus en plus la gestion de ressources naturelles partagées. Très souvent, les régions écologiques ne sont pas définies par les frontières nationales, de sorte que la résolution des problèmes environnementaux nécessite une coopération entre différents États-nations au-delà de ces frontières (Cunningham, 2012). Les

Les frontières sont donc principalement politiques ; elles marquent le point de rencontre ou de séparation des territoires des États. Les frontières ont un caractère plus fixe, cependant on trouve également le terme *frontier* en anglais, qui suggère une séparation plus fluide, négociable et susceptible d'évoluer dans le temps.

(Korf et.al 2013 : 33-35)

limites écologiques jouent un rôle crucial dans les pratiques de subsistance des populations, dans les interactions sociales interethniques et dans la dynamique rurale-urbaine. Les territoires naturels, tels que le désert du Sahara ou les différentes chaînes de montagnes d'Afrique, influencent la manière dont les ressources sont utilisées et dont les communautés s'organisent. C'est également le cas des fleuves, qui représentent 32 %

Les frontières sont donc plus que de simples lignes sur une carte qui séparent des pays. Elles créent et divisent un espace réel qui peut servir de barrière ou de lien et avoir une signification symbolique pour ceux qui les gouvernent ou les utilisent.

des frontières interétatiques en Afrique (CUA, 2021). La gestion de ces zones écologiques et de ces fleuves interconnectés à travers les frontières internationales s'est avérée difficile, car différents États peuvent avoir des intérêts divergents concernant une ressource spécifique.

Si le changement climatique est un phénomène général, ses effets peuvent se manifester de manière très distincte en fonction des conditions locales, tant

politiques qu'économiques et sociales. L'impact du changement climatique peut être plus intense dans les zones frontalières en raison des restrictions imposées à la circulation des personnes et des animaux. Il existe de nombreux débats sur le rôle du changement climatique dans l'insécurité et les conflits (voir « Le lien climat-conflit » dans cette série) ; il est clair que le changement climatique peut aggraver les tensions, en particulier dans les zones frontalières. La gestion des ressources et les effets du changement climatique dans les zones frontalières peuvent menacer de manière significative les moyens de subsistance et les conditions de vie des populations de ces régions.

Il convient donc d'examiner les conséquences du changement climatique sur les moyens de subsistance des populations vivant dans les zones frontalières plutôt que de se concentrer uniquement sur les enjeux politiques de haut niveau liés à la

souveraineté et à l'intégrité. Les frontières influencent la manière dont les habitant.e.s utilisent les ressources et les options dont ils. elles disposent pour faire face au changement climatique et s'y adapter. Dans notre étude de cas, le trafic illégal de bois entre le Sénégal et la Gambie illustre la façon dont les frontières agissent sur la gestion des ressources et la manière dont le changement climatique se manifeste sur le terrain.

Étude de cas

Depuis plus de quarante ans, les zones frontalières du Sénégal (plus précisément la région de Casamance), de la Gambie et de la Guinée-Bissau sont le théâtre d'un conflit de faible intensité. Depuis 1982, le Mouvement des forces démocratiques de Casamance (MFDC) affronte le gouvernement sénégalais (Tandia, 2013 ; Foucher, 2019). Ce conflit a également alimenté la croissance d'une économie parallèle, qui comprend notamment l'exploitation illégale de bois le long de la frontière sud de la Gambie avec le Sénégal.

Mettons un peu plus en lumière cette situation complexe où les défis climatiques se conjuguent avec les tensions politiques. L'une des principales manifestations du changement climatique dans cette zone frontalière a été une baisse des précipitations, synonyme d'un long cycle de sécheresse d'une quarantaine d'années. Les forêts de mangroves se dégradent de plus en plus. En outre, la riziculture dans les zones de basse altitude est devenue compliquée en raison de l'ensablement et/ou de la contamination par les eaux de ruissellement, qui sont 3 à 4 fois plus salées que l'eau de mer. Les vallées s'assèchent rapidement en raison de l'ensablement. Ce phénomène fait baisser le niveau de la nappe phréatique et modifie les flux aquifères (Abdoul, 2010). À cela s'ajoute l'activité humaine qui conduit à la coupe de buissons et d'arbres pour le charbon de bois (qui reste le principal moyen de cuisson) et à l'exploitation forestière illégale (voir plus bas). Ces différentes tendances ont conduit à une forte dégradation de la superficie forestière au cours des 50 dernières années.

Il est intéressant de noter que ces dernières années, les volumes de précipitations ont été plus importants, ce qui semble indiquer le retour d'un cycle pluvieux. Cependant, la déforestation semble avoir réduit la capacité d'absorption du sol. L'eau de pluie a du mal à s'infiltrer dans le sol et s'écoule trop rapidement, entraînant dans son sillage de l'humus organique et du sable. Ce phénomène a eu deux conséquences majeures : l'appauvrissement des sols et l'ensablement des rizières, indispensables à la subsistance des petits exploitants de part et d'autre de la frontière.

Ces phénomènes interagissent avec des tensions géopolitiques complexes dans la région. Pendant le régime de Yaya Jammeh, qui a duré des décennies, les relations politiques entre la Gambie et le Sénégal ont été très tendues, surtout avant 2017. La Gambie, ancienne colonie britannique, est presque entièrement enclavée dans le Sénégal, un élément clé de l'ancien empire français d'Afrique de l'Ouest.

L'impact du changement climatique peut être plus intense dans les zones frontalières en raison des restrictions imposées à la circulation des personnes et des animaux.

Les deux pays partagent une frontière de 740 km, tracée pour la première fois en 1889 par les puissances coloniales et ajustée à plusieurs reprises depuis. Cependant, toutes les sections de la frontière n'ont pas fait l'objet d'un accord.

Certaines zones n'ont été ratifiées qu'en 1979, comme le Kantora, mais des différends persistent, comme à Touba Tranquille, sur la frontière sud. Malgré son importance politique, la vie sociale et culturelle locale transcende souvent la frontière, comme en témoignent les communautés du Fogy et du Kombo qui partagent des identités ethniques de part et d'autre de la frontière. Cela montre comment les frontières peuvent à la fois séparer et relier, formant des espaces sociaux et ethniques transfrontaliers (Timera et al., 2016).

Toutefois, la frontière sud entre la Gambie et la région de la Casamance au Sénégal est connue pour son contrôle étatique

limité, ce qui entraîne l'insécurité et l'anarchie, notamment le banditisme et les trafics illégaux. De nombreuses personnes dans cette région luttent contre la pauvreté et n'ont pas accès aux services et infrastructures de base. Par ailleurs, depuis 1982, le conflit de faible intensité qui sévit en Casamance connaît des rebondissements réguliers. Ce conflit a également stimulé une économie parallèle, caractérisée par le commerce illégal d'armes et l'exploitation illégale de bois de part et d'autre de la frontière.

Le trafic illégal de bois, en particulier de bois de Vène, le long de la frontière sud de la Gambie, s'est généralisé dans les années 1990 en provenance d'autres régions du Sénégal, comme Tambacounda et Kolda, où cette pratique est apparue pour la première fois. La couverture forestière le long de la frontière a diminué de façon spectaculaire, passant de 40 000 hectares en 2010 à 10 000 hectares en 2015 (Haïdar, 2016). Par ailleurs, on estime que la Gambie a exporté plus de 300 000 tonnes de bois entre 2017 et 2020, principalement en provenance du Sénégal, ce qui lui a rapporté près de 35 milliards de francs CFA (Dieng, 2022). Ce trafic à grande échelle implique de vastes réseaux d'élites influentes tant en Casamance (Sénégal) qu'en Gambie, sans oublier les activités des entreprises chinoises et indiennes qui se servent du port de Banjul pour leurs exportations. Il est clair que la Gambie, où des scieries et des dépôts de stockage ont été installés, est complice de ce trafic. Non seulement cette activité illicite entraîne une perte de revenus substantielle pour le Sénégal, mais elle nuit également à l'environnement et met à rude épreuve les relations sociales en raison de la concurrence pour les ressources forestières.

Le gouvernement sénégalais a déployé des efforts considérables pour mettre un terme au trafic illégal de bois en améliorant la logistique et les ressources humaines dans les zones touchées. Cependant, ces efforts ont souvent été entravés par des fonctionnaires corrompus des deux côtés de la frontière, impliqués dans ces pratiques. Après le départ de Yaya Jammeh, les relations entre le Sénégal et la Gambie se sont nettement améliorées. Les autorités sénégalaises en ont profité pour renforcer

les mesures de lutte contre le trafic illégal de bois. En avril 2017, les deux pays ont signé un accord de gestion des ressources forestières et fauniques, qui prévoit notamment l'interdiction de l'exportation illégale de bois depuis la Gambie. À cette occasion, le président gambien a assuré à son homologue sénégalais que son gouvernement ne tolérerait pas le trafic illégal de bois entre les deux nations.

La loi sénégalaise n° 2018-15, adoptée le 12 novembre 2018, met à jour le Code forestier afin de considérer le trafic international de bois illégal comme une infraction pénale. Les contrevenants s'exposent à des amendes de 5 à 10 millions de francs CFA et à des peines d'emprisonnement de 5 à 10 ans. Pour faire respecter cette loi, les services des Eaux et Forêts, de la Chasse et de la Conservation des sols organisent des patrouilles et des ratissages dans les forêts et mènent des campagnes de sensibilisation dans les villages frontaliers. En 2019, ces efforts ont permis de saisir 8 941 troncs d'arbres, 1 568 charrettes et 22 camions immatriculés en Gambie (Dieng, 2022). Cependant, l'actuel gouvernement sénégalais, qui est entré en fonction en avril 2024, soupçonne que les fonds précédemment alloués à la lutte contre ce trafic auraient été dilapidés, entre autres, par des fonctionnaires corrompus. L'importance de s'attaquer à ce problème a été soulignée lors d'une visite du nouveau président sénégalais en Gambie en avril 2024, au cours de laquelle les deux dirigeants sont convenus de renforcer la coopération en matière de gestion des ressources forestières et fauniques (Présidence du Sénégal, 2024). Cependant, d'autres études sur l'exploitation des ressources dans les zones frontalières ont révélé que même des engagements de haut niveau ne garantissent pas un contrôle efficace des défis complexes qui se posent dans ces zones (voir Eulenberger 2013 ou Marijnen et Verweijen, 2020).

En résumé, ce cas démontre que les frontières ne sont pas seulement des limites ; ce sont des espaces où se cristallisent des questions politiques, économiques et sociales, impliquant diverses parties prenantes dans des relations qui peuvent être coopératives ou conflictuelles. Les frontières peuvent créer des

opportunités pour les personnes vivant à proximité, notamment en termes d'activités économiques, qu'elles soient légales ou non. Cependant, ironiquement, si les frontières offrent ces opportunités, elles peuvent également accroître la vulnérabilité des communautés frontalières. Le changement climatique ne cessant de s'aggraver, ces communautés sont confrontées à des risques accrus en raison de la concurrence pour des ressources de plus en plus rares telles que les terres arables, l'eau et les pâturages, qui sont affectées par des événements tels que les inondations, les sécheresses ou des changements progressifs tels que la désertification. Si des stratégies coopératives et inclusives ne sont pas mises en œuvre dans le cadre d'une coopération transfrontalière, la concurrence pour ces ressources s'intensifiera. Des frontières plus ouvertes permettraient non seulement de lutter contre des pratiques néfastes, mais aussi d'améliorer la vie des habitant.e.s des zones frontalières, en contribuant à atténuer les effets du changement climatique auxquels ils.elles sont confrontés.

En résumé, ce cas démontre que les frontières ne sont pas seulement des limites ; ce sont des espaces où se cristallisent des questions politiques, économiques et sociales, impliquant diverses parties prenantes dans des relations qui peuvent être coopératives ou conflictuelles.

Bibliographie

- Abdoul, Mohamadou, (2010), Projet de diffusion de technologies appropriées et de modes de gestion concertée et durable des ressources naturelles en Casamance (Sénégal) ; Enda Tiers Monde, [Capitalisation_VF \(enda-cremed.org\)](https://www.enda-cremed.org)
- Abdoul, Mohamadou, Lotje de Vries (2007). Dynamiques locales dans les espaces transfrontaliers et intégration régionale en Sénagambie méridionale. In: Amadou Diop and Aminata Niang Diene (eds) Les États-Nations face à l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest; Le cas du Sénégal. Paris, Karthala, pp. 119-131.
- AUC, 2014, River Boundaries Guidebook, African Union Border Programme (AUBP), AUC. Peace and Security Department, Addis Ababa
- AUC, 2014, Delimitation and Demarcation of Boundaries in Africa: General Issues and case Studies, African Union Border Programme (AUBP), AUC. Peace and Security Department, Addis Ababa
- Cunningham, Hilary (2012) Permeabilities, Ecology and Geopolitical Boundaries. In: Wildson, Thomas and Hastings Donnan (eds) A Companion to Border Studies. Chichester: Wiley-Blackwell, p: 371-386.
- De Vries, Lotje, Pierre Englebert and Mareike Schomerus (Eds.) (2019) "Secessionism in African Politics: Aspiration, Grievance, Performance, Disenchantment". New York: Palgrave Macmillan
- Dieng, Adama (2022) L'ampleur du phénomène de la coupe illicite de bois (lobs.sn), Feb 23, 2022.
- Eulenberger, Immo (2013) Pastoralists, Conflicts, and Politics: Aspects of South Sudan's Kenyan Frontier. In: Vaughan, Christopher, Mareike Schomerus and Lotje de Vries (eds) The Borderlands of South Sudan: Authority and identity in contemporary and historical perspectives. New York, Palgrave Macmillan, pp 67-88.
- Haïdar Aly (2016) sur le trafic illicite de bois en Casamance : « Actuellement, les dépôts de bois sont hautement surveillés Date: 4 août 2016, Aly Haïdar sur le trafic illicite de bois en Casamance : « Actuellement, les dépôts de bois sont hautement surveillés par l'armée gambienne » – Xalima.com (xalimasn.com)
- Hoehne, Markus and Dereje Feyissa (2013) Centering Borders and Borderlands : the Evidence from Africa. In: Korf, Benedikt and Timothy Raeymaekers (eds) Violence on the Margins. States, Conflict and Borderlands, New York: Palgrave Macmillan, pp 55-84.

- Foucher, Vincent (2019) *The Mouvement des Forces Démocratiques de Casamance : the Illusion of Separatism in Senegal ?* In : De Vries, Lotje, Pierre Englebort and Mareike Schomerus (Eds.) (2019) "Secessionism in African Politics: Aspiration, Grievance, Performance, Disenchantment". New York: Palgrave Macmillan, pp 265-292.
- Korf, Benedikt, Tobias Hagmann and Martin Doevenspeck (2013) *Geographies of Violence and Sovereignty: the African Frontier Revisited*. In: Korf, Benedikt and Timothy Raeymaekers (eds) *Violence on the Margins. States, Conflict and Borderlands*, New York: Palgrave Macmillan, pp 29-54.
- Langer, Christian and Fernández-Götz, Manuel (2020) *Boundaries borders and Frontiers. Contemporary and Past Perspectives*. eTopoi – Journal for Ancient Studies: Vol. 7 (2020)
- Marijnen, E. and Verweijen, J. (2020), *Pluralising Political Forests: Unpacking "the State" by Tracing Virunga's Charcoal Chain*. *Antipode*, 52: 996-1017
- Paine, Jack; Qiu, Xiaoyan; Ricart-Huguet, Joan (2024) *Endogenous Colonial Borders: Precolonial States and Geography in the Partition of Africa*, *American Political Science Review* (2024) 1–20, PSR_2400005 1.20 (cambridge.org)
- Présidence du Senegal (2024) Communiqué conjoint : Première visite officielle de son Excellence Bassirou Diomaye Diakhar Faye en République de Gambie, 20 avril 2024, Communiqué conjoint: Première visite officielle de son Excellence Bassirou Diomaye Diakhar Faye en République de Gambie (presidence.sn)
- Rolandsen, Oystein (2013). *Too Much Water Under the Bridge: Internationalization of the Sudan-South Sudan Border and Local Demands for its Regulation*. In : Vaughan, Christopher, Mareike Schomerus and Lotje de Vries (eds) *The Borderlands of South Sudan: Authority and identity in contemporary and historical perspectives*. New York, Palgrave Macmillan, pp. 23-43.
- Tandia, Aboubakr (2013) *When Civil Wars Hibernate in Borderlands : The Challenges of the Casamance's « Forgotten Civil War » to Cross-Border Peace and Security*. In: Korf, Benedikt and Timothy Raeymaekers (eds) *Violence on the Margins. States, Conflict and Borderlands*, New York: Palgrave Macmillan, pp 219-246.
- Timera, Mamadou Bouna ; Sow Amadou Abdoul; Sakho Pape; Diongue Momar (2016) "Le Senegal et la Gambie :deux pays, « mille » frontières », *Studia Ubb Europeae LV, 4, Cluj Napaco, Roumanie*, pp. 83-110, Version électronique.